

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/03/2025 - 1518 - 2022 B 00827 - 915 310 007 - NAPIANAL

NAPIANAL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 125 rue Prémartine
72000 LE MANS

915 310 007 RCS LE MANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 8 FEVRIER 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élevant à 55 031,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	55 031,14 euros
A la réserve légale	- 5 852,01 euros
Solde	49 179,13 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	- 10 000,00 euros
Soit 1 euro par part	
Le solde en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à	39 179,13 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende serait mis en paiement à compter de ce jour et dans les délais légaux.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

AH

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre de l'exercice précédent ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Montant éligible à l'abattement de 40 %
31/08/2023	10 000 €	10 000 €

Certifié conforme
La Gérance



Désignation de l'entreprise		SARL NAPIANAL		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		125 rue Prémartine		72000 LE MANS		
SIRET		9 1 5 3 1 0 0 0 7 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 14		
				Exercice N clos le		
				3 1 0 8 2 0 2 4		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042	101 000	
	Total I (5)		044	048	101 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	8 520	
		Autres* (3)	072	074	58 007	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	31 994		
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 567		
	Total II	096	098	101 088		
	Total général (I + II)	110	112	202 088		
PASSIF				Exercice N NET		
				I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	4 148			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves ()	132				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	55 031			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	159 179			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DEBTES	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 526			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	3 907	172	5 541	
	Comptes courants d'associés	173	3 843			
	Autres dettes	175	30 000			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	42 909			
Total général (I + II + III)				180	202 088	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL NAPIANAL</u>		Néant ☐ *			
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		Exercice N clos le			
				31082024			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214			
			217	218	67 200		
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
	Autres produits		230	85			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	67 285			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stocks (marchandises)*		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)		242	2 793			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	335	244	335		
	Rémunérations du personnel*		250	57 776			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252				
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254			
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262	1		
Total des charges d'exploitation (II)			264	60 905			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	6 380			
Produits financiers (III) 280 50 000			Charges financières (V)				
Produits exceptionnels (IV)							
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	17		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	1 332			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)			310	55 031			
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	55 031	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	1 332			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	2 517	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 dundécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992					
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	50 000
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	8 880	354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2			370	8 880	372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE COMPTABLE

1

[illegible]

Produktion	Manpower
1.000	1.000
2.000	1.500
3.000	2.000
4.000	2.500
5.000	3.000
6.000	3.500
7.000	4.000
8.000	4.500
9.000	5.000
10.000	5.500

[illegible]

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL NAPIANAL

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024 dont le total est de 202 088.28 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 55 031.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/11/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL NAPIANAL

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORABLES		Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES		Terrains			
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
		Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL					
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	101 000		
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			101 000		
TOTAL GENERAL			101 000		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORABLES		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL						
FINANCIERE		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations			101 000	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières				
TOTAL					101 000	
TOTAL GENERAL					101 000	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL NAPIANAL

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
A2F - 125 RUE PREMARTINE 72000 LE MANS - 820516425	3 000	236 695	50.00	62 296
LA VALLEE - 125 RUE PREMARTINE 72000 LE MANS - 91802	2 000	-24 940	50.00	7 980
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL NAPIANAL

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Informations financières (5)	Capital (6)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
A2F - 125 RUE PREMARTINE 72000 LE MANS - 820516425	3 000	174 398	50.00	1 500	1 500			1 311 404	62 296	50 000
LA VALLEE - 125 RUE PREMARTINE 72000 LE MANS - 918023276	2 000	-32 920	50.00	1 000	1 000			33 400	7 980	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au § A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL NAPIANAL

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Informations financières (5) Filiales et participations (1):	Capital (6)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
2. Participations non reprises au § A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL NAPIANAL

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE				
ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 520	8 520	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	5 588	5 588	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	52 419	52 419	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	2 567	2 567	
TOTAUX		69 094	69 094	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL NAPIANAL

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	3 526	3 526		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	77	77		
Etat & Impôts sur les bénéfices	1 332	1 332		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	3 907	3 907		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	225	225		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	3 843	3 843		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	30 000	30 000		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	42 909	42 909		

- Renvois
- (1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2)

Montant divers emprunts, dett/associés